RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Office National des Forêts

Agence territoriale
Ile-de-France Ouest
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles
ag.versailles@onf.fr

Versailles, le 2 septembre 2026

FORETS DOMANIALES DE VERSAILLES ET MEUDON

Le Directeur d'agence,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2021 règlementant la circulation et le stationnement de tous les véhicules en forêts domaniales des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mars 1996 réglementant la circulation et le stationnement de tous les véhicules en forêts domaniales des Yvelines,

DÉCIDE

Une neutralisation de la circulation et une interdiction de stationnement sur les routes forestières suivantes :
-L'allée Noire de la D53 au Rond de l'Ursine ;
-Route de la Fontaine du Rond de l'Ursine au Carrefour de la Tour ;
-La Route des Fonds de la Chapelle ;
-Route du Cordon du Haut ;
-Route Royale du Carrefour des Moulins au Carrefour de la Queue de l'Etang.
-Route Royale du Carrefour de la Queue de l'Etang au Bel Air.

du samedi 26 septembre 2026 à 20h00 au dimanche 27 septembre 2026 à 14h30 en forêt domaniale de Meudon, suite au passage du Paris-Versailles.

Le Directeur d'Agence,

Pierre-Emmanuel SAVATTE